Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

campus connecté
Draguignan

Contrat d'accueil et d'accompagnement



Session 2020-2021

Label officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Coordonné par
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ DE TOULON

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

Le contrat d'accueil et d'accompagnement

Article 1 Objet du contrat…… P4
Article 2 Nature et caractéristiques de l'action de formation…… P4
Article 3 Organisation de l'action de formation…… P4
Article 4 Accompagnement de l'action de formation…… P5
Article 5 Obligations et objectifs de l'étudiant…… P5
Article 6 Obligations du Campus connecté Dracénie Provence Verdon…… .P7
Article 7 Délai de rétractation……..… P8
Article 8 Abandon…… P8
Article 9 Responsabilité…… …… .P9
Article 10 Durée du contrat…….. P9
Article 11 Protection des données à caractère personnel…… P9
Article 12 Litige… …… P10

DEUXIEME PARTIE

ANNEXE 1 : contrat pédagogique
ANNEXE 2 : règlement intérieur du Campus Connecté Dracénie Provence Verdon
ANNEXE 3: règlement des usages du matériel informatique

Les présentes annexes sont remises à l'étudiant lors de la signature du contrat d'accueil et d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Contrat d'accueil et d'accompagnement

Assurer la qualité de l'apprentissage

Entre

Le Campus connecté Dracénie Provence Verdon
105, ave de la 1ère armée
83300 DRAGUIGNAN
Représenté par Monsieur Richard STRAMBIO, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, autorisé par délibération n° C 2020-

Et par Monsieur Xavier LEROUX, Président de l'Université de Toulon, avenue de l'Université, 83130 LA GARDE, autorisé en vertu de la délibération du conseil d'administration de l'université n° CA-2019-13.

Et

NOM.....

PRENOM

Niveau et parcours de formation :

Etudiant(e) en ……..
Lieu de formation …….

Date

Label officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Coordonné par MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ DE TOULON

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

PREMIERE PARTIE

Le contrat d'accueil et d'accompagnement

Le présent contrat règle les modalités d'accueil et d'accompagnement du Campus Connecté Dracénie Provence Verdon, labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, sis 105 avenue de la 1ère armée, 83300 DRAGUIGNAN représenté par Monsieur Richard STRAMBIO, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, et monsieur Xavier LEROUX, Président de l'Université de Toulon….

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, le Campus Connecté Dracénie Provence Verdon, porté par Dracénie Provence Verdon agglomération en partenariat avec l'université de Toulon s'engage à organiser le déroulé des formations en enseignement à distance, conformément aux dispositifs de formations communiqués par les universités ou les établissements d'enseignement supérieur.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'étudiant, déclare avoir pris connaissance préalablement à la signature du présent contrat d'accueil et d'accompagnement, du dispositif de formation explicité par le coordonnateur du Campus Connecté *Dracénie Provence Verdon,* assisté des tuteurs de l'université*,* des emplois du temps, du programme et des objectifs, des membres de l'équipe pédagogique, des horaires, des moyens pédagogiques mis en œuvre, des modalités de passage des épreuves.

Article 3: Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu de *« ……... ».*

Le temps de présence minimale exigée au Campus Connecté Dracénie Provence

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Verdon est de 12h hebdomadaire.

La formation se déroule sur le site du Campus Connecté *Dracénie Provence Verdon* situé 105 avenue de la 1ère Armée 83300 Draguignan.

Elle est organisée pour un effectif de 45 étudiants maximum.

Article 4 : Accompagnement de l'action de formation

L'accompagnement administratif, méthodologique et motivationnel de l'étudiant sera assuré par un moniteur de proximité dont les missions principales consistent à :
- Planifier des rendez-vous individuels pour mener régulièrement des entretiens de tutorat avec l'étudiant.
- Suivre la présence de l'étudiant et son niveau d'implication.
- Accompagner l'étudiant dans l'appropriation et la mise en place de son environnement numérique personnel d'apprentissage.
- Aider à l'acquisition d'une méthodologie de travail et guider l'étudiant vers les ressources disponibles.
- Répondre aux questionnements de l'étudiant d'ordre administratif, technique, méthodologique, organisationnel.
- Etre le relais avec l'établissement universitaire dans lequel l'étudiant est inscrit.
- Faciliter le suivi du dossier social étudiant.
- Avoir un rôle de facilitateur dans le travail collaboratif et encourager la socialisation.

Article 5: Obligations et objectifs de l'étudiant

Objectif(s) de l'étudiant :

- Accéder sur place aux enseignements à distance en mode hybride dispensés par tous les établissements d'enseignement supérieur du territoire national.
- Poursuivre des enseignements généraux et spécialisés de haut niveau en respectant le cahier des charges communiqué par les établissements de formation.
- Acquérir une méthodologie de travail permettant à l'étudiant d'être proactif et plus autonome dans son processus d'apprentissage,
- Avoir une vie sociale active qui rompt avec l'isolement et qui favorise le développement personnel de l'étudiant
- Transformer les connaissances acquises en véritables compétences professionnelles susceptibles d'être valorisées sur le marché de l'emploi.

Pour atteindre son (ses) objectif(s), l'étudiant s'engage à :

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

- Etre présent au moins 12h par semaine au Campus Connecté
- Prévenir de ses éventuelles absences et les justifier
- Signer la fiche de présence de chaque séance
- Fournir un travail personnel assidu
- Suivre régulièrement les séances collectives proposées par le tuteur
- Se présenter aux rendez-vous individuels fixés par le coordonnateur du campus ou le tuteur dans le cadre du suivi du parcours
- Respecter le règlement intérieur du Campus Connecté de Dracénie Provence Verdon
- Respecter la charte informatique, le matériel et le mobilier du Campus Connecté Dracénie Provence Verdon
- A préciser les plages horaires durant lesquelles il sera présent (renseigner les temps de présence dans le tableau ci-dessous):

	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
8h – 9h					
9h -10h					
10h -11h					
11h – 12h					

14h -15h					
15h - 16h					
16h -17h					
17h -18h					

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Article 6: Obligations du Campus Connecté

Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage à :

- Mettre à la disposition les outils et les moyens adéquats (poste de travail, accès Internet, ordinateurs...)

- Ouvrir son site selon la proposition suivante :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés afin de mieux s'adapter aux plannings des étudiants.

- Assurer le lien entre les entreprises, le monde économique et les étudiants inscrits en formation.
- Mobiliser l'ensemble de ses partenaires dans une perspective de découverte du monde socioéconomique et afin de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.

L'Université de Toulon s'engage à :

- Donner à toutes celles et ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur, au plus près de chez eux, les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent des inégalités,
- Associer à la souplesse de l'enseignement à distance un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.
- Fournir un soutien personnalisé pour chaque apprenant. A ce titre, chaque étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur qui l'accompagne dans ses choix de formation et dans son apprentissage (méthodologie, régularité, persévérance, motivation etc.)
- Donner accès à toute l'offre culturelle, sportive, associative de l'établissement (indépendamment de l'établissement où l'étudiant s'est de fait acquitté de sa CVEC en fonction de la formation qu'il suit)
- Donner l'accès gratuitement aux étudiants (même s'ils sont inscrits dans un autre établissement) aux services de la Bibliothèque Universitaire de l'UTLN (emprunter des documents, consulter les ressources numériques en ligne,

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

utiliser les postes informatiques, faire des prêts entre bibliothèques -PEB)

- Donner accès aux services du SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) et permettre aussi de participer aux évènements organisés par le SUMPSS : Journée du don du sang, informations sur le don d'organes, dépistage anonyme et gratuit du SIDA, ateliers Fast-Cook, journée de l'audition, journée de prévention routière.
- Animer en collaboration avec les partenaires économiques des séminaires ou conférences ponctuelles, participer des forums de l'orientation dans le cadre du campus connecté en vue de promouvoir les programmes de formation.
- Aider les étudiants à trouver leurs stages ou un emploi étudiant (même s'ils sont inscrits dans un autre établissement) en leur faisant bénéficier des outils mis en place par l'université de Toulon à cet effet.

Article 7: Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, l'étudiant dispose d'un délai de 15 jours pour se rétracter. Il en informe alors le Campus Connecté Dracénie Provence Verdon par **lettre recommandée avec Accusé de Réception** à l'adresse suivante :

Dracénie Provence Verdon agglomération,

Campus connecté

Square Mozart
CS 90129
83004 Draguignan Cedex

A l'attention de M. coordonnateur(trice) du campus connecté

et par voie de mail : ……@dracenie.com

Article 8 : Abandon

En cas d'abandon, l'étudiant s'engage à prévenir immédiatement le Campus Connecté par voie de mail et par lettre recommandée avec Accusé de Réception à l'adresse suivante :

Dracénie Provence Verdon agglomération,

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Campus connecté

Square Mozart
CS 90129
83004 Draguignan Cedex

A l'attention de M. coordonnateur (trice) du campus connecté

et par voie de mail : ……@dracenie.com

Article 9 : Responsabilité

Les étudiants, élèves, stagiaires doivent souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés de son fait et causés à ce dernier sur le site du Campus Connecté Dracénie Provence Verdon.

Article 10 : Durée du contrat

Après concertation, les parties ont décidé que le présent contrat porterait sur la période :

Du au.....

Article 11 : Protection des données à caractère personnel

Dracénie Provence Verdon agglomération et l'université de Toulon s'engagent à se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) ainsi qu'à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et notamment dans le cadre du droit d'accès et de rectification des données.

Article 12: Litige

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera réglé devant la juridiction administrative territorialement compétente, à savoir, le Tribunal administratif de Toulon.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Fait en triple exemplaire, le, à Draguignan

Chaque partie conservera un exemplaire.

"Droits : «Conformément à la Loi Informatique et libertés et conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, chaque étudiant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour motifs légitimes, d'un droit de limitation, d'un droit à l'effacement et d'un droit à la portabilité sur les données transmises en adressant à …… sa demande. Tout étudiant peut soumettre une réclamation auprès de la CNIL s'il s'estime victime d'une violation de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur.

Pour l'étudiant

……

Je déclare avoir pris connaissance du contrat d'accueil et d'accompagnement du campus connecté Dracénie Provence Verdon

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Pour Dracénie Provence Verdon agglomération

Richard STRAMBIO

Président

Maire de Draguignan

Pour l'Université de Toulon

Xavier LEROUX

Président

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

DEUXIEME PARTIE

ANNEXE 1 : Contrat pédagogique

ANNEXE 2 : Règlement intérieur du Campus Connecté Dracénie Provence Verdon

ANNEXE 3: Règlement d'usage du matériel informatique